

WEST AFRICA EARLY WARNING & EARLY RESPONSE NETWORK

WARN

Policy Brief July 2022

SENEGAL



**Élections Legislatives Du 31 Juillet 2022 Au Senegal:
Un Processus Electoral D'enjeux Pour La Paix Et La
Cohesion Nationale**



**WEST AFRICA NETWORK
FOR PEACEBUILDING**

BUILDING RELATIONSHIPS FOR PEACE

Copy Right: WANEP© 2022

ÉLECTIONS LEGISLATIVES DU 31 JUILLET 2022 AU SENEGAL:

UN PROCESSUS ELECTORAL D'ENJEUX POUR LA PAIX ET LA COHESION NATIONALE

A l'instar des autres pays de la région, le Sénégal traverse une situation socioéconomique difficile, exacerbée par les conséquences de la pandémie du Covid-19. Pour y faire face, le Président de la République a convoqué, le 14 mars 2020 un Conseil présidentiel¹ axé sur la riposte. Le 19 mars 2020, un Plan de contingence de lutte contre la pandémie COVID-19 a été élaboré pour une durée initiale de six mois et d'un coût de cent millions (100 000 000) d'euros. Plus tard, les contrecoups économiques de la crise russo-ukrainienne combinés à la fermeture de la frontière avec le Mali suite aux sanctions de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont venus renforcer les conséquences toujours actuelles de la pandémie. En effet, même si les frontières sont rouvertes entre les deux pays, tout le flux d'échanges entre le Sénégal et le Mali via le port de Dakar est quasi nul. Il convient de rappeler qu'en 2020, selon les chiffres de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), le Mali a accueilli 21 % des exportations de marchandises du Sénégal faisant de lui le premier client du Sénégal. A ce contexte économique morose s'ajoute une situation sociale tendue du fait d'une rupture de confiance entre partenaires sociaux notamment pour ce qui s'agit de la gestion des fonds alors alloués à la lutte contre la pandémie.

Sur le plan sécuritaire, il faut aussi noter que le pays traverse une situation d'insécurité dans sa parties sud et sud-est. En effet, une résurgence d'activités du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) est constatée avec des offensives militaires contre les bases armées, situées dans le Nord Sindian, à côté de la frontière avec la Gambie.² De même, la situation sécuritaire dans la région

de Kédougou dû aux orpillages illégaux, les flux migratoires et les commerces illicites constituent aussi des menaces pour la stabilité du pays. Sur le plan politique, depuis son indépendance, le Sénégal est réputé être un pays démocratique et stable. Son modèle de démocratie a toujours été un exemple en Afrique de l'Ouest. Du président Léopold Sédar Senghor au président Macky Sall en passant par le président Abdoulaye Wade, l'expression de la volonté du peuple a toujours primé aussi bien pour le choix du chef de l'État ou des députés que pour élire les maires et conseillers municipaux. Mais, l'histoire politique enseigne aussi que le Sénégal a connu, à maintes reprises, des actes de violence en période pré et post-électorale du fait d'un jeu des acteurs faussé, entre autres, par une manipulation et une instrumentalisation des textes et par des pratiques irrégulières de la compétition politique. Ceci constitue fondamentalement des facteurs de remise en question des acquis démocratiques, au grand dam des populations. En conséquence, les processus électoraux sont souvent sources de polémiques et de violences. Pour mieux comprendre le contexte des prochaines élections législatives du 31 juillet 2022, nous évoquerons à travers "le présent document, l'historique des récentes violences politiques et les causes de la recrudescence des tensions politiques actuelles au Sénégal" (I) et "quelques enjeux liés aux élections législatives du 31 juillet 2022" (II). Ensuite, on explorera des perspectives (III) avant d'ébaucher des scénarii face à d'éventuelles difficultés (IV) et formuler des recommandations (V). Enfin, notre conclusion sera une fois de plus, une contribution à la mitigation des menaces identifiées, pour une sortie de crise politique au Sénégal.

¹ Gestion de la pandémie COVID-19 au Sénégal Accessible: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7445002/>

² L'offensive de l'armée va-t-elle fragiliser les acquis de la paix en Casamance ? Accessible: <https://www.dw.com/fr/s%3%A9n%3%A9gal-casamance-rebelles-offensive-militaire/a-61239094>

West Africa Early Warning & EARLY RESPONSE Network (WARN)

The West Africa Early Warning Network (WARN) is an integral part of the West Africa Preventive Peacebuilding Program co-ordinated by the West Africa Network for Peacebuilding (WANEP). Through its WARN Program, WANEP is setting the stage for civil society-based early warning and response network in Africa with emphasis on human security.

WARN covers the entire Economic Community of West African States (ECOWAS) region.

Since 2002, WANEP entered into an agreement with ECOWAS through the signing of a Memorandum of Understanding (MOU) in the framework of capacity building in Conflict Prevention. One of the goals of

this agreement is to interface WARN with the ECOWAS Early Warning Systems to optimize early warning conflict prevention in West Africa. In view of this development, WANEP has been operating a liaison office located at the ECOWAS Secretariat in Abuja, Nigeria since April 2003.

In recognition of the role and achievements of the West Africa Network for Peacebuilding (WANEP) in Conflict Prevention and Peacebuilding in Africa, particularly in the West Africa, the Economic and Social Council of the United Nations at its substantive session of 2006 granted WANEP Special Consultative Status to the UN. WANEP is therefore mandated to designate official representatives to the United Nations in New York, Geneva and Vienna to further its advocacy and outreach strategies for peace and human security.

I. HISTORIQUE DES RECENTES VIOLENCES POLITIQUES ET LES CAUSES DE LA RECRUESCENCE DES TENSIONS POLITIQUES ACTUELLES AU SENEGAL

Douze ans après son accession au pouvoir, le président Abdoulaye Wade voulait briguer un troisième mandat alors que cette décision était considérée comme anticonstitutionnelle.³ Malgré les nombreuses tentatives de l'opposition pour empêcher la candidature du président sortant, le Conseil constitutionnel a finalement validé sa candidature. Il s'en est suivi de violentes manifestations politiques de l'opposition. Le climat délétère qui avait saisi la rue lors de cette présidentielle de 2012 avait conduit à la mort d'une dizaine de jeunes, militants ou sympathisants des partis politiques de l'opposition.⁴ Les manifestants ont utilisé des pierres, démonté des balustrades pour les jeter contre les forces de l'ordre qui ont fini par riposter. À l'origine, les manifestants étaient en train de défilé dans les rues de la capitale pour demander le retrait du Président Abdoulaye Wade, en ce moment âgé de 85 ans, de la course à la présidence.

Depuis lors, la tension gagne du terrain dans la politique et dans les élections au Sénégal.

a. Le parrainage : comme source de crise électorale

A partir de 2017, le Sénégal a opté pour le parrainage citoyen pour l'élection présidentielle de 2019 et les élections législatives de cette année 2022. En 2018, une réforme du parrainage citoyen l'a étendu aux candidats des partis politiques ou coalitions de partis (jadis le parrainage était réservé aux candidats indépendantistes) et a permis d'augmenter les exigences notamment en nombre et répartition des parrainages. Selon la Loi N°2018-22 Du 04 Juillet 2018 portant révision du Code électoral, il fallait un nombre d'électeurs compris entre 0,8 % et 1 % du fichier général répartis sur au moins 7 des 14 régions du pays avec 2.000 parrains au moins par région. Entretemps, avec la réforme intervenue à la suite du dialogue politique, il faut entre 0,5 et 0,8% du nombre d'inscrits sur le fichier électoral

avec 1000 parrains au moins par région dans au moins 7 régions. Cette décision est restée très controversée avec des positions très divergentes selon que l'on est de la coalition au pouvoir (qui évoque la loi) ou de l'opposition qui, dans sa très grande majorité, a dénoncé la loi estimant qu'il s'agit d'une manœuvre du pouvoir pour rétrécir le champ politique contre les potentiels adversaires du président actuel et surtout aux jeunes partis politiques qui émergeaient sur l'échiquier politique national. Depuis son adoption, la loi sur le parrainage continue de faire couler beaucoup d'encre et de salive. Au nombre des initiatives contre cette loi, Me Abdoulaye Tine, Président de l'Union Sociale Libérale a attaqué, devant la Cour Suprême, l'arrêté du ministre de l'Intérieur fixant les modalités du parrainage.⁶ La décision de la Cour suprême relativement à ce recours de l'USL a conforté l'État du Sénégal dans son option de garder le parrainage et de l'appliquer.

b. Les scènes de violence lors de la présidentielle de mars 2019

Lors de la campagne électorale de la présidentielle de 2019, plusieurs violences ont été notées. On se rappelle que, en caravane dans la région de Tambacounda, le Parti de l'unité et du Rassemblement (PUR), du guide religieux Cheikh Mouhamadou Moustapha Sy, a enregistré des morts d'hommes et plusieurs blessés. Dans la même période, des hommes armés ont attaqué le siège du Parti Pastef Les Patriotes de Ousmane Sonko, candidat à l'élection présidentielle du 24 février 2019. Une caravane de campagne du même parti a été attaquée⁷ à «*l'arme blanche*» faisant plusieurs blessés à Saint-Louis (nord). Les victimes ont accusé des «*nervis*»⁸ de la coalition présidentielle d'en être les instigateurs. Une situation qui rappelle le climat délétère qui avait prévalu durant le processus pré-électoral de la présidentielle de 2012 et qui avait conduit à la mort d'une dizaine de personnes. Toujours en 2019, précisément le 20 janvier, après l'invalidation par le Conseil constitutionnel des candidatures de leaders de l'opposition dont les deux (2) principaux à l'époque, Karim Wade et Khalifa Sall, du fait de leur condamnation

³ Abdoulaye Wade, l'homme qui voulait (encore) être président. Accessible: <https://www.france24.com/fr/20120131-s%C3%A9n%C3%A9gal-portrait-abdoulaye-wade-presidentiel-karim-pds-opposition>

⁴ Élection présidentielle sénégalaise de 2012. Accessible : Wikipédia https://fr.wikipedia.org/wiki/Élection_présidentielle_sé.

⁵ Pourquoi recourir au parrainage électoral ? Accessible: <https://www.wathi.org/laboratoire/tribune/pourquoi-recourir-au-parrainage-electoral/>

⁶ Parrainage pour les législatives de 2022: Me Abdoulaye Tine s'attaque à l'arrêté du ministre de l'Intérieur. Accessible: https://www.pressafrik.com/%E2%80%8Bparrainage-pour-les-legislatives-de-2022-Me-Abdoulaye-Tine-s-attaque-a-l-arrete-du-ministre-de-l-interieur_a245775.html

⁷ Au Sénégal, le risque de violences plane sur l'élection présidentielle Accessible: https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/02/06/au-senegal-le-risque-de-violences-plane-sur-l-election-presidentielle_5419873_3212.html

à 6 et 5 ans de prison respectivement pour enrichissement illicite et escroquerie sur deniers publics. Vingt-cinq (25) d'entre les opposants se sont unis sous la bannière d'une coalition nommée C25 (Coalition de vingt-cinq partis de l'opposition). Dès sa création, l'objectif affiché d'empêcher Macky Sall de battre campagne a radicalisé une jeunesse prompt à prendre la rue. Après avoir mis le feu à des bus et lancé des pierres lors de manifestations non autorisées, plusieurs jeunes «karimistes⁹» et «khalifistes» (partisans respectifs de Karim Wade et Khalifa Sall) ont été placés en garde à vue prolongée.

D'après les communiqués et rapports des missions d'observation nationales et internationales, peu d'incidents majeurs ont été signalés le jour de l'élection. Par contre, l'opposition politique fustige ces déclarations et qualifie ces missions de partiales durant le scrutin. S'il est vrai que le scrutin s'était déroulé dans le calme et la sérénité jusqu'au soir du 24 février, avec la publication des premiers résultats, l'opposition a dénoncé le pouvoir, qui se déclarait déjà vainqueur, d'avoir truqué les résultats. Elle a donc déposé des recours au niveau du Conseil Constitutionnel, qui pour finir, a confirmé la victoire de la coalition *Benno Bokk Yaakaar* du candidat sortant.

c. Les évènements de mars 2021

Certes, le durcissement du discours politique alimentant des manifestations violentes est une stratégie qui engendrent des périodes électorales de plus en plus tendues ou violentes. Toutefois, les évènements de mars 2021 sont particuliers du fait qu'ils ont été organisés dans un contexte hors calendrier électoral. Et malgré cela, il y a eu des manifestants déterminés qui, pourtant, étaient sous-estimés par le pouvoir en place.

Ces évènements rappellent, sous certains aspects, le contexte de fin de mandat du président Abdoulaye Wade quand la crise sociale et économique se conjugait avec le refus de la population,

notamment celle des centres urbains, de laisser le pouvoir changer les règles du jeu de la compétition politique. Pour un rappel des faits à l'origine des manifestations, Ousmane Sonko, opposant au président Macky Sall et un des principaux candidats probables pour l'élection présidentielle de 2024, a été accusé de viol le 03 mars 2021. Entré dans la vie politique en 2014, l'ancien inspecteur des impôts a été élu député en 2017 et est connu pour ses discours "véhéments". Cette accusation et tous les évènements qui s'ensuivirent ont déclenché une vague de manifestations sur tout le territoire national, avec en toile de fond la question cruciale de l'immunité parlementaire de Ousmane Sonko. Ses partisans dénoncent alors un complot orchestré¹⁰ par le pouvoir dirigé par le président Macky Sall. Les manifestations tournent à l'émeute – affrontements avec les forces de police, pillages et saccages – jusqu'à la mise sous contrôle judiciaire de Sonko, le 8 mars. Ces évènements ont ainsi causé plus de dix morts et de nombreux blessés¹¹. Il s'agit, sans nul doute, de la mobilisation la plus violente au Sénégal depuis une dizaine d'années.

C'est à partir de ces manifestations ayant occasionné le saccage de plusieurs édifices publics, de grandes enseignes de commerce et des pertes en vies humaines que beaucoup de marches ont été interdites par les autorités.

d. Les autres facteurs liés à l'interdiction des marches

À la suite de ces manifestations de mars 2021, plusieurs marches ont été interdites par les autorités, prétextant d'éventuels «troubles à l'ordre public». Au Sénégal, le droit de manifester est prévu par la Constitution sénégalaise en son article 10¹² qui stipule que «Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses opinions par la parole, la plume, l'image, la marche pacifique, pourvu que l'exercice de ces droits ne porte atteinte ni à l'honneur et à la considération d'autrui, ni à l'ordre public.»

⁸ Un nervi est un homme de main qui agit au nom d'un donneur d'ordre pour menacer, brutaliser ou tuer. (wikipedia)

⁹ Les militants de Karim Wade et ceux de Khalifa Sall

¹⁰ Affaire Ousmane Sonko : affaire de mœurs ou complot politique ? Accessible <https://lejournaldelafrique.com/affaire-sonko-moeurs-complot-politique/>

¹¹ Usage meurtrier de la force par les forces de défense et de sécurité. Accessible: <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2022/03/senegal-noublie-pas-mars-2021/>

¹² Constitution du Sénégal. Accessible: <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article36>

On se rappelle qu'en 2011, le président Abdoulaye Wade avait restreint certaines libertés publiques à travers son ministre de l'Intérieur d'alors, M. Ousmane Ngom. En effet, l'arrêté ministériel No. 7580 du 20 juillet 2011¹³ avait été pris dans le cadre des manifestations contre les révisions constitutionnelles pavant la voie à une 3^e candidature consécutive du président Abdoulaye Wade. Cet arrêté interdisait toutes les manifestations à « caractère politique » au centre-ville de Dakar où sont localisées la majorité des institutions gouvernementales. L'arrêté avait été à la base de plusieurs interdictions de manifestations d'organisations de la société civile et de partis politiques, durant cette période. Plus tard, le 4 septembre 2019, la Cour Suprême du Sénégal avait déclaré irrecevable un recours pour annulation de l'arrêté ministériel, soumis par la section Sénégal d'Amnesty International et la Ligue sénégalaise des droits de l'Homme (LSDH).¹⁴

Comme si l'histoire se répétait donc, en cette période de précampagne des législatives du 31 juillet 2022, un arrêté du préfet de Dakar évoque les *“menaces de troubles à l'ordre public”* pour justifier l'interdiction de la marche d'une coalition de l'opposition à savoir la coalition *Yewwi Askan Wi*¹⁵ (Libérer le peuple) qui protestait contre l'invalidation, par le Conseil constitutionnel, de leur liste nationale pour les élections législatives. Une invalidation qui élimine de facto de la course le chef de file de l'opposition Ousmane Sonko et un certain nombre d'adversaires du président Macky Sall. L'opposition dénonce un stratagème de la coalition au pouvoir pour écarter ses potentiels adversaires comme il l'avait fait lors de l'élection présidentielle de 2019. A cet effet, des acteurs politiques ont refusé de se plier aux décisions des autorités administratives car ils y voient un moyen politique pour circonscrire ou empêcher les adversaires de mener des actions de terrain. Par conséquent, on

constate des manifestations violentes entre pouvoir et opposition. La récente manifestation de *Yewwi Askan Wi* en est une parfaite illustration. En effet, les partisans de cette partie de l'opposition ont tenu le 17 juin 2022 une manifestation non autorisée par les autorités compétentes. Il y a eu trois (3) morts et plus d'une dizaine de blessés à Dakar, Bignona et Ziguinchor.¹⁶



*Des heurts entre jeunes et policiers ont fait deux morts vendredi 17 juin à Dakar et dans le sud du Sénégal.*¹⁷

L'autorité administrative avait aussi évoqué, pour interdire cette marche, une violation du Code électoral¹⁸ en son article L.61 qui proscrie toute propagande *“déguisée”* dans les 30 jours précédant l'ouverture de la campagne électorale.

Avec ces décisions d'invalidation et les manifestations violentes pour les contester, les enjeux deviennent corsés pour les prochaines élections législatives du 31 juillet 2022.

Si certaines populations sénégalaises ne sont pas d'avis de l'interdiction des marches de l'opposition, d'autres sont contre les comportements de cette dernière qui prend toute une population en haleine lors des échauffourées entre elle et les forces de l'ordre.

¹³. Sénégal : La CEDEAO ordonne l'abrogation de l'arrêté "Ousmane Ngom" Accessible: <https://www.amnesty.sn/senegal-la-cedeao-ordonne-labrogation-de-larrete-ousmane-ngom/>

¹⁴. <https://www.amnesty.sn/senegal-la-cedeao-ordonne-labrogation-de-larrete-ousmane-ngom/>

¹⁵. Coalition Yewwi Askan Wi (libérer le peuple)

Une «grande coalition de l'opposition», qui regroupe notamment le Pastef d'Ousmane Sonko, Taxawu Senegaal de l'ancien maire de Dakar Khalifa Sall, ou encore le Parti de l'unité et du rassemblement (PUR)

¹⁶. Manifestation du 17 juin: le bilan s'alourdit et passe à 4 morts. Accessible: https://www.pressafrik.com/Manifestation-du-17-juin-le-bilan-s-alourdit-et-passe-a-4-morts_a249444.html

¹⁷. Des heurts entre jeunes et policiers ont fait deux morts vendredi 17 juin à Dakar et dans le sud du Sénégal. <http://mauriweb.info/node/11993>

¹⁸. Sénégal Code électoral 2021 accessible: <http://www.droit-afrique.com/uploads/Senegal-Code-2021-electoral.pdf>

Il est important de souligner que la tenue de ces manifestations, dans la plupart des cas empêche, les populations à vaquer à leurs activités quotidiennes, une situation qui n'est pas sans conséquences sur les activités économiques des populations qui peinent à se rétablir des conséquences néfastes de la COVID-19 qui a mis l'économie du pays à genoux. Sur le plan sécuritaire il faut rappeler que ces manifestations constituent une menace à la quiétude sociale et la sécurité des personnes et leurs biens. D'autres accusent également l'opposition politique d'instrumentalisation de la jeunesse qui est souvent victime de ces manifestations. Presque toutes les personnes qui ont perdu la vie lors des événements politiques sont des jeunes. C'est pourquoi, aujourd'hui, tant de sénégalais fustigent l'attitude de l'opposition et d'autres remettent même en cause la crédibilité de certaines coalitions de l'opposition. Par exemple la coalition Yewwi Askan Wi, après l'invalidation de sa liste nationale avait menacé d'empêcher la tenue des élections législatives à date échue. Mais elle est revenue sur sa décision suite à la mort de plusieurs personnes lors des manifestations récentes dans le pays. Toutefois, la coalition Yewwi Askan Wi continue de se battre pour sa participation lors des élections du 31 juillet prochaines.

II. DES ENJEUX A FORT POTENTIEL DE VIOLENCES SUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 31 JUILLET 2022

Le 8 mars 2022, un communiqué¹⁹ du Directeur Général des Élections (DGE) « informe les partis politiques légalement constitués, les coalitions de partis politiques légalement constituées et les entités regroupant des personnes indépendantes désireuses de participer aux élections du 31 juillet [...] que le nombre de parrainages requis pour soutenir une liste de candidats est fixé par l'arrêté n°004071 du 3 mars 2022 ainsi qu'il suit : 34 580 électeurs représentant le minimum (0,5 %) et 55

327 électeurs représentant le maximum de 0,8 % du fichier général des électeurs.» Pour compléter le dispositif, le DGE rappelle par ailleurs « qu'une partie de ces parrains doit provenir au moins de sept (7) régions, à raison de 1000 au moins par région. » Depuis son inscription dans le Code électoral en 2018, le parrainage²⁰ au Sénégal est devenu un enjeu politique de premier plan. Lors de la présidentielle de février 2019, ce nouveau dispositif avait en effet décimé les rangs des candidats de l'opposition. Vingt-sept d'entre eux avaient été mis hors course et seulement quatre (4) avaient pu concourir face au président Macky Sall. L'opposition y avait dénoncé une volonté notoire d'éliminer les challengers qui devaient faire face au président sortant.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, ces élections législatives sénégalaises de 2022 vont se dérouler dans un contexte tendu entre l'opposition et la coalition au pouvoir. Elles permettront de renouveler, pour cinq (5) ans, les cent soixante-cinq (165) membres de l'Assemblée nationale du Sénégal. La répartition de ces parlementaires se fera selon un mode de scrutin parallèle dans cinquante-quatre (54) circonscriptions électorales réparties ainsi qu'il suit : quarante-six (46) départements du Sénégal et huit (8) circonscriptions de la diaspora.²¹

Selon le Code électoral, les listes de candidats et de suppléants doivent obligatoirement alterner les candidats de l'un ou l'autre sexe conformément à la loi sur la parité votée en 2010. Dans le cas où un seul siège est à pourvoir dans la circonscription, le titulaire et le suppléant sont obligatoirement de sexes différents. Un manquement d'une de ses dispositions peut entraîner l'irrecevabilité de liste d'un parti ou coalition de partis. A cet effet, le ministère de l'Intérieur a validé le 30 mai, 2022, huit (8) listes nationales sur les quinze qui avaient été déposées. Mais il a déclaré «irrecevable» la liste des titulaires de la coalition *Yewwi Askan Wi en ne validant que celle des suppléants.*

¹⁹. Sénégal | Parrainage aux législatives : la DGE fixe les règles du jeu Accessible: <https://atlanticactu.com/senegal-parrainage-aux-legislatives-la-dge-fixe-les-regles-du-jeu/>

²⁰. Après les élections locales de janvier 2022, Me Abdoulaye Tine Président de l'Union Sociale Libérale (USL) avait saisi la Cour suprême du Sénégal pour faire respecter l'arrêté de la CEDEAO qui demandait la suppression du système de parrainage. La décision de la Cour suprême a finalement donné raison à l'Etat du Sénégal qui n'avait pas suivi les directives de la Cour de Justice de la CEDEAO. Pour rappel, la Cour de la Justice de la CEDEAO condamnait les principes du parrainage, tels que fixés par l'Etat du Sénégal. Accessible: https://www.pressafrik.com/%E2%80%8BParrainage-pour-les-legislatives-de-2022-Me-Abdoulaye-Tine-s-attaque-a-l-arrete-du-ministre-de-l-Interieur_a245775.html

²¹. Élections législatives sénégalaises de 2022 Accessible: <https://sec.gouv.sn/publications/actualites/elections-legislatives-senegalaises-de-2022-0>

Avec une telle invalidation, Ousmane Sonko, tête de liste de la coalition *Yewwi et principal opposant au président de la république*, est écarté. Une invalidation a aussi frappé la coalition *Benno Bokk Yaakaar (de la mouvance présidentielle)*, mais, pour cette dernière, la décision a moins de conséquences car les principaux candidats de la majorité restent en course. En somme, les suppléants de la coalition d'opposition *Yewwi Askan Wi* vont concourir face aux titulaires la coalition *Benno Bokk Yaakaar* au pouvoir. L'Organe de Gestion des Élections (OGE) reproche à la liste de la coalition *Yewwi Askan Wi*, la présence d'une de ses candidates, figurant par inadvertance à la fois parmi les titulaires et les suppléants. Ils reprochent à celle de *Benno Bokk Yaakaar* de manquer aux règles de parité homme-femme.

Les juges constitutionnels ont confirmé la décision de la Direction générale des élections en rejetant les recours introduits contre elles. Cette décision de la Direction générale des élections ainsi confirmée par le Conseil constitutionnel a suscité beaucoup de controverses et a été à la base de plusieurs manifestations. Plusieurs figures politiques notamment le mandataire de *Yewwi Askan Wi*, le député Déthié Fall, sa collègue Mame Diarra Fam ainsi que les maires de Dakar et de Guédiawaye furent arrêtés lors des manifestations du 17 juin 2022 qui ont enregistré trois morts (3) et plusieurs blessés²².

Par ailleurs, au plan de la sécurité intérieure, il est important de considérer la possibilité que la situation sécuritaire en Casamance soit influencée par le contexte politique actuel pour produire un impact sérieux sur l'ensemble du processus électoral (y compris la tenue du scrutin), la cohésion sociale et la paix au Sénégal. En effet, la décision du Conseil constitutionnel d'écarter les titulaires de la liste de *Yewwi Askan Wi* dirigée par Ousmane Sonko ne serait pas sans conséquence vu que cet opposant à Macky Sall, considéré aujourd'hui comme l'un des leaders politiques les plus influents du Sénégal est originaire de la Casamance. Il est de surcroît maire de la région de Ziguinchor, l'une des plus grandes villes de la Casamance.

En effet, le conflit de basse intensité qui sévit en Casamance dans la région sud du pays reste l'un des plus anciens et persistant du pays. Après son élection, le Président Macky Sall a fait de ce vieux conflit l'une de ses priorités pour rétablir la paix dans le sud du Sénégal. Plusieurs tentatives de négociation avec le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC), des consensus avaient été trouvés avec l'État du Sénégal. Malgré les efforts et les espoirs, le conflit a persisté avec des attaques et des mines anti-personnel qui continuaient de faire des dégâts. Aussi, depuis un certain temps, la situation sécuritaire dans la Casamance a-t-elle pris une nouvelle tournure à la suite d'agissements des éléments du MFDC. Pour y faire face, les autorités sénégalaises ont entrepris de réinstaller les déplacés. L'armée avait lancé, en janvier 2021, une opération contre les bases du MFDC afin de permettre le retour des déplacés et mettre fin aux trafics florissants de bois et de cannabis auxquels les rebelles sont associés. Entre le 13 et 14 mars 2022, l'armée sénégalaise a annoncé avoir lancé une opération contre des rebelles de la Casamance. Une offensive déclenchée moins de deux mois après la mort de quatre soldats sénégalais²³ et la prise en otage de sept autres par les rebelles dans la zone frontalière avec la Gambie. Elle a été diversement appréciée par les Sénégalais, les organisations de la société civile et d'autres organisations de défense des droits humains. Selon certains observateurs, les bilans de ces offensives militaires de l'armée sénégalaise se résument à des violations de droits humains.

En ce qui concerne Kédougou, il est important de noter que la situation sécuritaire dans la région constitue aussi une autre menace à ne pas ignorer pour la sécurité électorale dans le pays. Officiellement, il est vrai que, le Sénégal n'a pas encore enregistré une attaque terroriste.²⁴ Rappelons que Kédougou est la région du Sénégal qui partage la frontière avec la région Kayes du côté du Mali qui traverse une situation sécuritaire très difficile, due au terrorisme. Kédougou est une zone aurifère et elle fait partie des régions les plus pauvres du Sénégal malgré les richesses minières qu'elle regorge.

²² Manifestations du vendredi 17 juin : un bilan lourd de 3 morts, 11 blessés que les journaux sénégalais tentent de masquer en fiasco. Accessible: https://www.pressafrik.com/Manifestations-du-vendredi-17-juin-un-bilan-lourd-de-3-morts-11-blesses-que-les-journaux-senegalais-tentent-de-masquer_a249345.html

²³ Le Sénégal annonce une opération contre la rébellion en Casamance. Accessible: https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/03/14/le-senegal-annonce-une-operation-contre-la-rebellion-en-casamance_6117474_3212.html

²⁴ Prévenir l'extrémisme violent au sud-est du Sénégal. Accessible au lien: <https://issafrica.org/fr/iss-today/prevenir-lextrémisme-violent-au-sud-est-du-senegal#:~:text=%C3%80%20K%C3%A9doukou%2C%20alors%20que%20,61%2C9%20%25%20en%202021.>

L'extraction de l'or constitue un secteur majeur de l'économie locale et régionale; mais le caractère informel et clandestin de l'orpaillage et de la commercialisation de l'or figure parmi les vulnérabilités majeures²⁵ que les réseaux criminels transfrontaliers pourraient se servir pour le financement du terrorisme et d'autres activités criminelles tels que l'enlèvement (kidnapping) à des fins de rançon, qui constitue aujourd'hui l'un des modes opératoires des groupes terroristes et criminels qui opèrent en Afrique l'Ouest. Les flux migratoires importants que connaisse la région de Kédougou, peuvent aussi servir à un terrain fertile pour d'autres activités commerciales illégales tels que le trafic de faux médicaments, de mercure et cyanure²⁶ et la prolifération des armes légères et de petits calibres. Ces réseaux criminels pourraient profiter de la situation sociopolitique actuelle du pays pour créer d'autres situations d'insécurité surtout pendant cette période de campagne électorale pouvant compromettre la sécurité des populations y compris les membres des partis politiques en campagne dans les différentes localités de la région de Kédougou.

III. LES PERSPECTIVES:

A la suite de plusieurs médiations, le report des législatives de 2022 ne serait plus d'actualité. Comme résultats des médiations, l'opposition a abandonné sa menace d'empêcher la tenue des élections à la date échue. Elle a accepté, en effet, d'aller aux élections avec sa liste de suppléants au niveau national et aussi de surseoir à sa grande manifestation qui était prévue au 29 juin 2022.

²⁷ L'opposition a renoncé à ses manifestations, interdites par les autorités, et annoncé qu'elle participerait finalement aux élections du 31 juillet, dans un souci d'apaisement après les heurts mortels de la mi-juin 2022²⁸.



Des concessions sont intervenues malgré le maintien de la décision du conseil constitutionnel qui exclut un bon nombre de partis de l'opposition des prochaines joutes électorales et le fait que les membres de la coalition qui avaient fait l'objet d'arrestation lors de manifestations non autorisées ont tous été jugés et condamnés à des peines avec sursis.

Sur le terrain, d'autres leaders de l'opposition subissent des restrictions de libertés, par l'autorité. Par exemple, le 03 juillet 2022, Dr Abdourahmane Diouf, un leader de la coalition d'opposition dénommée "Aar Sénégal" a été interdit de circuler à Tambacounda (Est) par le préfet de la région. Dr Abdourahmane Diouf distribuait des flyers quand l'autorité administrative y a apposé son refus. Il s'agit d'un cas parmi tant d'autres situations qui font craindre des violences durant la tenue des élections.

Malgré l'apaisement relatif, en analysant le contexte socio-politique qui prévaut actuellement au Sénégal, bon nombre d'observateurs et d'analystes de la vie sociopolitique du pays n'exclut pas la tenue d'élections émaillées de violence pendant ces législatives et même l'élection présidentielle de 2024. Aujourd'hui, l'opposition se montre de plus en plus méfiant du pouvoir en place dans un contexte de circulation de rumeurs de velléités de troisième mandat du président Macky Sall. Ce dernier n'a pas encore apporté de précisions sur sa participation (que certains acteurs politiques considèrent comme contraire à la constitution) ou non à l'élection présidentielle de 2024.

²⁵ Prévenir l'extrémisme violent au sud-est du Sénégal. Accessible au lien: <https://issafrica.org/fr/iss-today/prevenir-lextrémisme-violent-au-sud-est-du-senegal#:~:text=%C3%80%20K%C3%A9doukou%2C%20alors%20que%20,61%2C9%20%25%20en%202021>

²⁶ Ibid

²⁷ Élections -Législatives-Sénégal – 2022. <https://www.kafunel.com/campagne-pour-les-legislatives-et-le-limogeage/>

²⁸ <https://www.senepius.com/politique/yaw-ira-aux-legislatives>

Au même moment, certains acteurs de la vie politique sénégalaise indexent la détermination du pouvoir à gagner les élections législatives du 31 juillet pour conforter ainsi sa majorité parlementaire à l'Assemblée nationale. Pendant ce temps, la coalition de l'opposition fait tout pour empêcher cette majorité et imposer une assemblée de cohabitation. Lors des dernières élections locales au Sénégal la coalition Yewwi Askan Wi avait eu des résultats intéressants dans de grandes villes et localités du pays.



La coalition BBY au pouvoir.²⁹

IV. LES SCENARIOS

Selon les analyses faites dans ce document, il demeure que plusieurs scénarii sont envisageables au regard des problèmes identifiés et des pistes de solutions envisagées.

1. **Scénario du cas réaliste, très probable: Les législatives se tiennent avec des violences.**

La décision d'invalidation des listes de coalitions d'opposition dont la liste des titulaires de "Yewwi Askan Wi" et celle des suppléants de "Benno Bokk Yaakaar" prise par la Direction Générale des Élections (DGE) est confirmée par le Conseil constitutionnel. Les partis politiques ou coalitions politiques concernées engagent des bras de fer, y compris par la rue, pour participer aux élections législatives du 31 juillet 2022 ou empêcher sa tenue. D'importantes personnalités et chefs de différentes confréries religieuses, vu leur charisme auprès des politiques et la population sénégalaise, se lancent dans la médiation et multiplient les appels solennels au calme, à la retenue, au dialogue et à la non-violence. En réponse à ces appels et à d'autres initiatives de diplomatie préventive, les leaders de l'opposition acceptent de participer aux élections dans les conditions imposées par

la décision du Conseil Constitutionnel. Mais sur le terrain, les militants et les membres de l'opposition subissent plusieurs formes de restrictions de libertés. Malgré les mots d'ordre des leaders, des affrontements et de la violence les opposent aux militants de partis politiques opposés. Les législatives se tiennent, émaillées de violences pré et post électorales dans plusieurs circonscriptions électorales du pays. Les arrestations opérées dans le rang de l'opposition ont contribué à une période post-électorale tendue entre opposition et parti au pouvoir.

2. Scénario du meilleur cas, peu probable: Les législatives se tiennent sans violences La décision d'invalidation des listes de coalitions d'opposition dont la liste des titulaires de "Yewwi Askan Wi" et celle des suppléants de "Benno Bokk Yaakaar" prise par la Direction Générale des Élections (DGE) est confirmée par le Conseil constitutionnel. Les partis politiques ou coalitions politiques concernées engagent des bras de fer, y compris par la rue, pour participer aux élections législatives du 31 juillet 2022 ou empêcher sa tenue. D'importantes personnalités et chefs de différentes confréries religieuses, vu leur charisme auprès des politiques et de la population sénégalaise, se lancent dans la médiation et multiplient les appels solennels au calme, à la retenue, au dialogue et à la non-violence. Malgré la décision du Conseil constitutionnel, un compromis politique est trouvé et les imperfections sur les listes sont corrigées. L'opposition participe aux élections dont les dates ont été consensuellement repoussées pour l'application du compromis. Les législatives se tiennent sans violences pré et post électorales. Le nouveau mandat s'entame sans difficultés.

3. Scénario du pire cas, peu probable: Législatives non tenues du fait de violence et confusion.

Sur décision de la Direction Générale des Élections (DGE), des listes de coalitions d'opposition dont la liste des titulaires de "Yewwi Askan Wi" et celle des suppléants de "Benno Bokk Yaakaar" ont été invalidées. Saisie sur la question, le Conseil constitutionnel a confirmé les invalidations.

²⁹ <https://www.pulse.sn/news/politique/locales-2022-bby-mobilise-plus-de-35-milliards-fcfa/ynj1trc>

Malgré des initiatives de dialogue et de médiation pour l'apaisement des tensions créées par ces invalidations, la situation politique s'est crispée davantage. Pour se faire entendre et rendre impopulaire le gouvernement, les partis politiques de l'opposition se mobilisent davantage pour mener les manifestations à l'échelle nationale. Les forces de l'ordre sont déployées pour encadrer ces manifestations dont plusieurs ont dégénéré en affrontements violents entre manifestants et forces de l'ordre. Des dégâts matériels, des morts et de nombreux blessés ont été enregistrés. Des arrestations ont été opérées dans les rangs de l'opposition et de la société civile. Face à cette situation de déliquescence et de grande confusion qui empêche la tenue des élections, l'armée sénégalaise intervient pour maintenir l'ordre et la discipline.

V. RECOMMANDATIONS:

Face au climat tendu qui prévaut dans le cadre des législatives, WANEP Sénégal recommande:

a. A l'endroit de l'État / gouvernement:

- Privilégier les solutions politiques par un dialogue sincère et franc avec tous les acteurs concernés afin de préserver la paix et la quiétude dans le pays;
- Permettre à la justice de jouer pleinement son rôle dans les différents contentieux politiques;
- Autoriser et encadrer les manifestations publiques;

b. A l'endroit des OSC:

- Se réunir au tour d'une coalition de la société civile et mutualiser les expériences en matière de médiation pour contribuer à une sortie durable de crise;
- Continuer la médiation pour calmer les tensions politiques;
- Sensibiliser les populations sur la non-violence électorale;

c. A l'endroit des chefs religieux et coutumiers:

- Initier des rencontres avec les acteurs politiques pour préserver la paix et la sécurité au Sénégal;

- Inviter les autorités administratives et locales à éviter tout agissement restrictif de liberté ou de violence à l'encontre des acteurs politiques;
- Initier des séances de prière sur tout le territoire;
- S'abstenir de tout comportement, attitude ou action pouvant compromettre leur impartialité aux yeux des populations sénégalaises;

d. A l'endroit des partis politiques de l'opposition:

- Éviter les confrontations directes / physiques et privilégier le dialogue pour un dénouement apaisé de la situation politique;
- Mettre fin aux propos tendant à inciter à la violence physique ou verbale entre acteurs politiques eux-mêmes et entre leurs militants et sympathisants;
- Faire preuve d'esprit de dépassement et ne pas verser dans la provocation ni y répondre;
- Respecter les procédures requises pour l'autorisation d'une manifestation;

e. A l'endroit de la mouvance présidentielle:

- Discuter avec la société civile pour le maintien de la paix en évitant les malentendus susceptibles d'engendrer des violences dans le pays;
- Faire preuve d'esprit de dépassement et ne pas verser dans la provocation ni y répondre;

f. A l'endroit des populations

- Éviter les rapports de forces avec les forces de sécurité;
- Faire preuve d'esprit citoyen et éviter les saccages ou toutes formes de violences;

g. A l'endroit de la CEDEAO, UA

- S'engager avec toutes les parties prenantes pour un dénouement de la crise de confiance, entre les acteurs politiques afin de permettre la tenue des élections (législatives) pacifiques dans le pays.

h. A l'endroit de l'UNOWAS, l'UE et autres partenaires bi et multilatéraux du Sénégal

- Renforcer les OSC pour une meilleure collaboration entre elles, afin d'accroître leurs capacités de plaidoyer et d'engagement avec les décideurs politiques ;
- Renforcer et Faciliter les cadres de concertation et de dialogue pour les acteurs politiques;

VI. CONCLUSION:

Au regard de la tension politique qui prévaut au Sénégal autour de l'organisation des élections législatives du 31 juillet 2022 et des velléités d'un troisième mandat (supposées ou réelles) du Président Macky Sall, il se dégage aujourd'hui la nécessité de créer les conditions favorables au dialogue politique aux fins de trouver le consensus requis au traitement de toute situation d'impasse autour des élections législatives. L'opportunité de hisser, plus haut, le Sénégal comme un bon exemple de pays démocratique en Afrique de l'Ouest doit être saisie durant ces législatives. Pour que cela devienne une réalité, les principaux acteurs sociopolitiques doivent impérativement trouver, à temps, un consensus politique sur les points de discordes afin d'éviter le boycott du scrutin du 31 juillet 2022, ce qui pourrait être source d'instabilité politique au Sénégal.

Clause de non-responsabilité: Cette publication est rendue possible grâce au soutien généreux de la Coopération Autrichienne pour le Développement, de l'Ambassade de Suède à Addis Abeba et de l'Ambassade du Danemark au Ghana. Son contenu relève de la seule responsabilité de WANEP et ne reflète pas nécessairement les opinions des partenaires susmentionnés.



SENEGAL

Élections Législatives Du 31 Juillet 2022 Au Senegal : Un Processus Electoral D'enjeux Pour La Paix Et La Cohesion Nationale

WEST AFRICA NETWORK FOR PEACE (WANEP)

Trinity Avenue, off Mile 7 Road, Achimota Accra

P. O. Box CT4434, Cantonments, Accra-Ghana

Tel: +233 302 411638 | 0302 406340,

+233 5403 79186 | 0302 408 224 | 055 3147 910

Email: wanep@wanep.org | Website: www.wanep.org